LE PETIT PERONNAIS

N°38

DE JUILLET à SEPTEMBRE 2005

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

Voilà bien longtemps que ce petit magasin sympathique a disparu.
Les anciens se souviennent. Combien ont fait leurs courses à l'épicerie - mercerie de la rue du Cercle à Logras! Certains se rappellent peut-être qui conduisait la voiture sagement garée sous l'arbre.

UTILE ET PRATIQUE

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	` 04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

Logras
Dementhon C 04 50 56 38 10
option homéopathie
Saint-Jean de Gonville
Mogenet P.A. 04 50 56 44 21
Dr Brigitte Fleury 04 50 48 60 22
Collonges
Maury M.H. 04 50 56 71 00

PEDIATRE

Saint-Genis
Guy 04 50 42 20 11

PHARMACIES

Thoiry
Les Monts Jura 04 50 41 20 31
Collonges
Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERE

Léaz
Pirollet 04 50 56 71 64

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Saint - Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE 04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis ADAPA 04 50 28 27 27

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde	04 50.48.09.86
Mission Locales Action Jeunes Gex	04.50.41.60.46
Service emploi de la CCPG Divonne	04.50.20.32.27
ANPE St-GENIS	04 50.28.24.14
C.M.P (Centre Médico-Psychologique)	04 50.42.85.47

SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
fax	04 50 56 37 46
Eau - Assainissement (SAUR)	04 50 42 12 96
E D F (Sécurité dépannage)	08 19 33 31 74
G D F Gaz de France Distribution	08 10 74 74 00
La Poste	04 50 56 42 22
France-Télécom	1014
Trésorerie Gex	04 50 41 51 01

Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le mardi de 8h30 à 11h30

ECOLE PRIMAIRE 04 50 56 37 52

CENTRE AERE 04 50 48 51 52

SALLE CHAMP-FONTAINE

Péron 04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE 04 50.56.41.39

Aux heures de permanences soit:
Le mardi de 16h30 à 18h00
Le mercredi de 17h00 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 19h00
Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

TAXI

Péron
Goubel 06 80 20 26 20

La POSTE 04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
de 15 h à 17 h
-le samedi de 9 h à 12 h

DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64
-du lundi au vendredi:
-de mars à oct.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
-le samedi:
-de mars à oct.: de 8 h 30 à 18 h 00
-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 17 h 00
-tous les dimanches matin: de 9 h 00 à 12 h 00
-fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86
Service objets encombrants
Ramassage du tri-sélectif : le lundi
Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION
Tél : 04 50 59 40 78
Fax : 04 50 59 49 54
E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE
Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46
E-mail:Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

Lundi :	**8h30-12h 13h30-17h30**	**Jeudi :**	**13h30—17h30**
Mardi :	**13h30-18h30**	**Vendredi :**	**8h30-12h 13h30-17h30**
Mercredi :	**9h - 12h**		

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2003

SEPTEMBRE 2005
03/09/2005 au 10/09/2005 **LARTAUD**
10/09/2005 au 17/09/2005 **MAISSA**
17/09/2005 au 24/09/2005 **REVOL**
24/09/2005 au 01/10/2005 **COTTIN**

OCTOBRE 2005
01/10/2005 au 08/10/2005 **HYBORD**
08/10/2005 au 15/10/2005 **MERCIER**
15/10/2005 au 22/10/2005 **BARBOTIN-BESSENAY**
22/10/2005 au 29/10/2005 **ARBEZ**

NOVEMBRE 2005
29/10/2005 au 05/11/2005 **SAVARIAU**
05/11/2005 au 12/11/2005 **FERNOUX**
12/11/2005 au 19/11/2005 **ROBERT-LORAUX**
19/11/2005 au 26/11/2005 **BOUVIER**
26/11/2005 au 03/12/2005 **BOUQUET**

DECEMBRE 2005
03/12/2005 au 10/12/2005 **LOTZ-MATTERN**
10/12/2005 au 17/12/2005 **ARBEZ**
17/12/2005 au 24/12/2005 **PEL**
24/12/2005 au 03/12/2005 **DOREAU**
31/12/2005 au 07/01/2006 **MAISSA**

La garde commence le jour indiqué à 18 heures et se termine le jour indiqué à 18 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, VERSONNEX	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde. St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIRE

UTILE PRATIQUE	PAGE 2	CCPG	PAGE 11
SERVICE DE GARDE	PAGE 3	ENVIRONNEMENT	PAGE 12
LE CARNET	PAGE 4	INFO	PAGE 15
EDITO	PAGE 5	LES SOCIETES	PAGE 15
LA MAIRIE	PAGE 6	CALENDRIER DES FETES	PAGE 20

LE CARNET

Mariages

Nicolas ROBIN et Isabelle BOBENRIETH le 11 juin 2005,
Boubekeur MERIDJI et Nathalie COUZON le 11 juin 2005.
Eric TRUSCHEV et Christine GUYON le 2 juillet 2005.

Naissances

Kajsa VAN ELDIK née le 7 juin 2005.
Joss NINET, né le 24 juin 2005.
Ruben DIJKSTRA, né le 21 mai 2005.
Manon SIVETON, née le 23 mai 2005.
Déborah MARGUIN, née le 18 juillet 2005.
Guillaume DAVID-CHAMPEVILLE DE BOIS-JOILLY, né le 19 juillet 2005.
Eda SEVEN, née le 1er août 2005.
Marceau CHAINTREUIL, né le 5 août 2005.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Si vous trouvez ou si vous perdez un objet (clé, portefeuille, bijoux etc.) vous pouvez vous adresser en mairie.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE (concerne les français et les européens) :

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale sont priées de le faire avant le 31 décembre 2005.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

CONTENEURS POUR ORDURES MENAGERES

Pour les nouveaux habitants qui ne possèdent pas encore de conteneurs à ordures ménagères provenant de la Communauté de Communes du Pays de Gex, il est recommandé de s'adresser directement au service déchets de la Communauté en téléphonant au **04 50 99 12 01**

Avis aux sociétés.

Les sociétés doivent faire leur demande de subvention pour le **31 octobre 2005**, accompagnée du bilan de l'année écoulée.

Le **calendrier des fêtes** aura lieu le **11 octobre 2005 à 18h30 Salle Champ Fontaine.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent **l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en juillet, août, septembre 1989, venir avant le 15 octobre 2005.**
Les jeunes filles nées avant le 1er janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1er janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser.
Pour toutes questions relatives au service national,
téléphonez au 03.04.38.36.36 Le minitel : 3615 ARMEE. Internet ww.défense.gouv.fr

EDITO

D'habitude les étés sont plutôt « calmes » pour une commune non touristique comme la nôtre.

Ce n'est pas tout à fait vrai cette année, puisque le 5 juillet l'Ecomarché a enfin ouvert. Il nous aura fallu 4 ans pour en arriver là, et je crois qu'un petit historique est intéressant à rappeler, surtout à une époque ou la lutte contre le chômage est la priorité n° 1.
En 2001, le conseil municipal décide de créer un multi-services à Péron, dans la zone de Pré Munny, et choisi entre les sociétés Norminter et Système U le maître d'ouvrage de cette opération. Ce sont les premiers nommés qui remportent le marché, leur projet nous semblant plus réaliste et plus en correspondance avec les besoins locaux.
Commence alors un long périple administratif puisque tout commerce de plus de 300m² de vente doit obtenir l'agrément de la Commission Départementale d'Equipement Commercial (« machin » crée pour protéger le « petit » commerce).
Le 18 juillet 2002 nous présentons le dossier devant le Conseil Communautaire de la CCPG qui possède une voix au sein de la CDEC. Avis favorable de la CCPG, mais forte opposition de la plupart des communes du canton, ce qui laisse rêveur quand on voit aujourd'hui qui fréquente le magasin.
Le 19 septembre, le dossier passe en CDEC : refus. Il manque 1 voix pour obtenir un avis favorable.
En France, un recours étant toujours possible, la société Norminter dépose un appel devant la Commission Nationale d'Equipement Commerciale le 8 octobre 2002.
Manque de chance, il n'y a plus de président à la tête de la CNEC qui ne se réunit plus depuis décembre 2002.
Le 16 avril 2003, la commission a retrouvé un président qui est une présidente.
Le 20 mai 2003 nous sommes enfin invités à présenter notre dossier à Paris. 4 heures de train, 2 heures de retard par rapport à l'heure fixée par la commission, 2 minutes 30 secondes (montre en main) pour défendre le dossier mais, et c'est bien là l'essentiel : avis favorable.
Comme déjà cité plus haut, toute décision administrative étant susceptible d'un recours, ce n'est qu'en septembre que nous discutons avec Norminter du Permis de Construire.
Dépôt du permis le 5 décembre 2003 avec avis favorable le 29 mars 2004.
A nouveau attente pour recours possible, signature pour l'achat du terrain, plans d'exécutions de l'architecte, choix des entreprises nous emmènent à une ouverture de chantier le 17 janvier 2005.
Intempéries, permis de construire modificatif (du à un changement de législation pour les quais de livraison), problèmes avec EDF, commission de sécurité et d'accessibilité aux handicapés font que, le 5 Juillet, le magasin est officiellement ouvert.

Après 2 mois d'ouverture, hormis le fait que 12 emplois ont été créés, il semble que ce magasin correspond bien à un besoin non seulement pour notre commune mais pour l'ensemble des communes du sud-gessien.

Fort de cette première expérience commerciale, nous souhaitons continuer dans cette voie avec la venue de « Gamm Vert » puisque le Shéma de Cohérence Territoriale devrait nous donner le droit de construire des surfaces commerciales d'un maximum de 2 000 m² de surface de vente.

Au moment de la diffusion de ce « Petit Péronnais », je ne sais pas où en sera la pluviométrie, mais, comme vous avez pu le constater, peu de pluie tombée cet été, où, le plus souvent sous la forme d'orage. Le Pays de Gex est la seule région de l'Ain a voir ses nappes continuer à baisser. Aussi je vous demande d'être très attentif en ce qui concerne votre consommation.

Je souhaite à tous les écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et à tout le personnel d'éducation une très bonne rentrée 2005, et je vous retrouverai avec plaisir à l'entrée de l'hiver.

ARMAND Christian

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 3 MAI 2005

Absents excusés : M. Zamora (pouvoir à M. Collet) M. Martinek.
Absent : M. Rabiller

1. DELIBERATIONS :

1.1. DESAFFECTATION ET VENTE DES CHEMINS « DU MONT » ET DE « CHAMP CHAILLOT »

- FIXE le prix de vente à 30 490 €.
- DIT que cette délibération annule et remplace celle du 07 octobre 2004.
- AUTORISE le Maire, ou un adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié à intervenir et tout document se rapportant à ces aliénations.

Accepté à la majorité.
- 2 voix contre Mme Lemaître et M. Lévrier

1.2. DESAFFECTATION DU CHEMIN « SUR PACHALAS »

Accepté à l'unanimité.

1.3. DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE A LA REQUETE DEPOSEE PAR M.DIMCOVSKI

La décision du 2 septembre 2004 par laquelle la Commune a décidé de résilier la convention conclue le 14 juin 2000 avec M. Dimcovski.
Le CONSEIL MUNICIPAL désigne Me Simone MAJEROWICZ, avocat du Cabinet Droit Public Consultants à Lyon pour engager toute procédure, afin de défendre la commune dans ce dossier.
Accepté à l'unanimité.

1.4. REJET DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION DE PREJUDICE DE M.DIMCOVSKI

Demande à la commune de Péron de bien vouloir verser à M. Dimcovski Z. la somme de 810.703 Euros à parfaire en réparation du préjudice que lui cause l'inconstructibilité de la propriété dont il est aujourd'hui propriétaire.
LE CONSEIL MUNICIPAL décide de rejeter la demande d'indemnisation de M. Dimcovski.
Accepté à l'unanimité.

1.5. TRAVAUX FORESTIERS 2005

Le Maire rappelle aux membres présents les travaux proposés par l'ONF pour l'entretien et l'investissement dans la forêt soumise de Péron, pour l'année 2005.
Accepté à l'unanimité.

2. POINTS DIVERS

2.1. Démission de M. Jean-Luc Moutton de son poste de 1er adjoint

M. Moutton a envoyé sa démission, en tant qu'adjoint, au préfet par lettre en date du 23 avril 2005, celle-ci ne pourra être officielle qu'après l'acceptation par celui-ci.
M. Moutton explique que c'est pour raison de santé qu'il démissionne de son poste d'adjoint.
M. Moutton restera conseiller municipal et délégué communautaire.
Un vote aura lieu pour l'élection d'un adjoint lors d'une prochaine séance.
M. Armand remercie M. Moutton pour son travail effectué et lui souhaite un prompt rétablissement.

2.2 URBANISME

2.2.1 P.L.U.
M. le Maire demande aux conseillers municipaux de choisir une solution pour continuer la révision du PLU :
-1) on continue la révision du PLU et l'on poursuit le projet de la ZAC du Grand Pré sans tenir compte des remarques et pétitions.
-2) on arrête tout, on revoit le PADD, on demande que le POS de 1992 soit annulé.
-3) on poursuit la révision du PLU et on ne marque qu'un périmètre de ZAC, en poursuivant la concertation.
Après discussion un vote à bulletins secrets est demandé par 6 conseillers.
Résultat du vote :
Point n° 1 : 4 voix pour
Point n°2 : 0 voix
Point n° 3 : 10 voix pour
La proposition n°3 est retenue.

2.2.2. Zac de Logras
M. le Maire demande si l'on doit maintenir la ZAC de Logras dans le PADD en sachant que nous nous sommes engagés à ne pas poursuivre ce projet pendant la durée du mandat.
Après discussion un vote à bulletins secrets est demandé par 6 conseillers.
Résultats du vote à bulletins secrets :
11 voix pour maintenir le principe de la ZAC
2 voix pour supprimer la ZAC

2.2.3. Aménagement foncier
-Réunion concernant le secteur situé entre la voie ferrée et le chemin de l'Etraz.
Le maintien dans le périmètre est confirmé.
- Réunion en vue de lister les souhaits et propositions de la commune pour l'étude préliminaire du parcellaire dans le cadre de l'aménagement foncier et du PLU.
Le calendrier des réunions des groupes de travail pour l'étude du pré-projet parcellaire sera en mairie semaine 17.

2.3 Projet de collège, plus gymnase à Péron

Le Conseil Général a lancé un appel d'offre pour une maîtrise d'ouvrage des travaux.
La nouvelle carte scolaire allant de Collonges à Thoiry devrait être votée par le conseil Général fin juin.
Une nouvelle réunion des élus sera organisée le 17 mai pour écouter de nouvelles propositions de Collonges qui souhaite actuellement que la commune de Péron paye le double des autres communes du fait de la commodité d'un collège sur la commune.
M. le Maire remercie toutes les autres communes de ne pas soutenir cette demande.
Les statuts pour la création d'un Syndicat Intercommu-

nal à Vocation Unique (SIVU) seront votés lors du prochain conseil municipal en sachant que suite à la proposition de M. Juliet, tous les frais nécessaires à la création puis à la gestion du gymnase et de la CLIS seront facturés aux communes au prorata des enfants fréquentant l'établissement.

2.4. SEMCODA Logras
Avancement des travaux : les réseaux sont en cours de réalisation.

2.5. Contentieux divers
2.5.1. Birabeau/Vecchi
Le Tribunal administratif de Lyon donne acte du désistement des requêtes.
2.5.2 Recours gracieux de Baronetti Emmanuel et de Brusseaux Sandrine contre le PC N°0128805J1006 délivré à Michael Pérard.
Le conseil Municipal accepte ce recours, M. le Maire doit abroger le permis accordé à M. Baronetti et Brusseaux Sandrine.

3. COMPTES-RENDUS

3.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints
3.1.1. Permis de construire
DECLARATION DE TRAVAUX
-COLLOMBET Yvan, création d'une lucarne, chez Crédy à Logras. Avis favorable.
-CHARVET S. pour 1 abri de jardin, rue de Paruthiol. Avis favorable.
-FELIX-FIARDET pour 1 abri de jardin, chemin des Marais. Avis favorable.
-WARD G. pour la pose d'une clôture, loti. Le Clos du Four à Pain. Avis favorable.
-CARRA M. pour la pose d'une clôture, rue de Bruel. Avis favorable.
-GALLARD D. pour la pose d'un muret, portail et clôture. Loti. Les Genevray. Avis défavorable.
-SIGONNEY E. pour modification d'une façade, route de Choudans. Avis favorable.
-PIETROPAOLO pour la pose d'une clôture, loti. Genevray. Avis favorable.
-GUIGNAUDEAU pour la construction d'un abri de jardin et d'une clôture, loti. Genevray. Avis défavorable.
-GRIGORIEV pour la pose d'une clôture. Route de Choudans. Avis favorable.
PERMIS DE CONSTRUIRE
-SCI CAROLINE pour 1 appartement ZA Pré Munny. Avis favorable.
-FILIPPI S. pour 1 appartement, chemin du Creux de l'Etang. Avis défavorable.
-PERAY P.A. pour 2 appartements, rue Dommartin. Avis favorable.
-COIGNET Y pour 1 villa rue du Mail. Avis défavorable.
-GOUDARD C. pour 1 modification de PC pour la création de 3 fenêtres, rue de Bruel. Avis favorable.
-NORMINTER pour 1 modification de PC, zone Pré Munny. Avis favorable.
-SALLE/BOIS pour 1 villa, route de St Jean. Avis favorable.
-PELLOUX G. pour 1 abri à voiture, route de la Combe. Avis favorable.
-RIDDEL pour l'extension d'une villa, impasse des Chevreuils. Avis défavorable.
-AVIER L. pour la construction d'un bâtiment artisanal, zone Pré Munny. Avis favorable.

M. le Maire présente aux membres présents un projet de lotissement « Vie de L'Etraz » propriété de Mme Vuaillat.
Le Conseil décide à l'unanimité de donner un sursis à statuer pour ce dossier en raison de la révision du PLU.
3.1.2. VRD-Sécurité
Compte rendu de la réunion avec les sapeurs pompiers.
Objet : poteaux d'incendie et réseau d'alimentation en eau.
3.1.3. Relations sociétés
Organisation de la fête de la Musique du 21 juin 2005
- Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril de la Chasse par M. Armand.
Un nouveau bureau a été élu.
3.1.4. Communication
Suite aux désagréments causés par le retard de la livraison du matériel informatique de la mairie, DELL, propose du matériel et des prestations supplémentaires pour environ 1200 €. Accord du conseil municipal.

3.2. Commissions intercommunales
3.2.1 Eau et assainissement :
Aménagement des Berges du Groise avec les riverains et la CCPG.
Les délais d'exécution n'ont pas été précisés, une convention de passage sera signée avec les riverains.
3.2.2.Tourisme
Demande de la commune de Pougny pour savoir si les autres communes du canton seront d'accord pour participer par le biais d'un SIVU au paiement d'une pré-étude, environ 2 000 € par commune, pour la création d'un plan d'eau sur la commune de Pougny.
3.2.3 Déchets
Mise en place du tri sélectif dans les établissements scolaires et les mairies: à voir au cas par cas.
M. Fournier de la CCPG doit revoir les circuits de collecte et les points noirs de la commune.

4. COURRIER
Lettre des Amis de la réserve nous informant de la réunion publique du 11 mai à 20 H 30 à Péron ayant pour objet les corridors écologiques (coupures vertes).

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 24 MAI 2005

Absente excusée: Mme LEMAITRE (pouvoir à M. Rabiller)
Absent : M. COLLOMBET.

1. DELIBERATIONS :

1.1. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN REMPLACEMENT DE M. MOUTTON DEMISSIONNAIRE

En raison de la démission de M. MOUTTON Jean-Luc en date du 23 avril 2005 et acceptée par M. le Préfet le 9 mai 2005, il y aurait lieu d'élire un nouvel adjoint.
Election :
Mme BLANC Dominique 14 voix.
Mme BLANC Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe au 3ème rang et a été immédiatement installée, avec les mêmes délégations que M. Moutton.
M. PERAY Hervé devient 1er adjoint, et M. COLLET Maxime devient 2ème adjoint.

1.2. SURSIS A STATUER POUR LE LOTISSEMENT DES BOUTONS D'OR

Une demande de lotissement (lotissement des Boutons d'or) de 7 lots situé Vie de l'Etraz « lieudit les Hautins » a été déposée le 14 avril 2005 par Mesdames Tignon-Choudant Marie et Vuaillat Josiane sous le n° LT 00128805J3001.
Il est décidé de surseoir à statuer sur la demande.
Accepté à l'unanimité.

1.3. CREATION D'UN SIVU POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UN GYMNASE ET D'UNE CLIS

La Municipalité de PERON a fait l'acquisition des terrains nécessaires pour une contenance de 20 793 m².
Le nouveau secteur scolaire sera voté en juin 2005 par l'assemblée Départementale et engloberait les communes de COLLONGES-FARGES-POUGNY-CHALLEX-PERON-ST JEAN DE GONVILLE et THOIRY.
Par contre, le Conseil Général n'a pas souhaité construire lui-même des gymnases intégrés aux collèges. Il souhaite que la commune ou une intercommunalité d'implantation se charge de la maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs.
Le Département intervient donc dans le cadre de subventions pour la construction, puis le fonctionnement ultérieur des gymnases.
Après concertation les Communes de CHALLEX-FARGES-POUGNY-PERON-ST JEAN DE GONVILLE sont d'accord de se constituer en SIVU à Vocation Scolaire. Il est également décidé d'incorporer une CLIS au SIVU en création.
Les autres communes du secteur scolaire pourront rejoindre le SIVU ultérieurement.
Accepté à l'unanimité.

1.4. EMBAUCHE DE PERSONNEL VACATAIRE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de faire appel à des vacataires pour les raisons suivantes :
I – Pour le Centre de Loisirs
II – Pour l'école primaire
III – Pour le restaurant scolaire
Chaque agent vacataire recruté assurera un service non permanent, et sera rémunéré à l'heure sur la base de l'indice brut 245.
Accepté à l'unanimité.

1.5. MAINTIEN DE LA DESSERTE « TER » DANS LE PAYS DE GEX

Le CONSEIL MUNICIPAL, vu tous les éléments présentés par le Maire, et après avoir délibéré,
- DEMANDE à la Région Rhône-Alpes le maintien de la ligne TER Bellegarde-Divonne telle qu'elle fonctionne actuellement.
- DEMANDE qu'aucun changement de lieu de desserte ne soit effectué.

Accepté à l'unanimité.

2. POINTS DIVERS

2.1 AMENAGEMENT FONCIER

2 réunions ont eu lieu pour la zone de Greny concernant l'avant-projet parcellaire.

M. Peray regrette le peu de participants, alors que ces réunions sont ouvertes à tous.

2.2 AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LOGRAS PAR SEMCODA

La Semcoda en accord avec M. Devesa n'aménagera pas son logement, celui-ci sera repris complètement lors du déménagement de M. Devesa, Melle Serra occupera un appartement du rez de chaussée dans l'attente de la réfection complète de son appartement du 1er étage.

2.3 Finances

2.3.1 Garantie financière de la commune en faveur de SEMCODA
2.3.2 Demande de matériel pédagogique par M. Devesa..
2.3.3. Demande de prestations sociales pour le séjour d'un enfant d'un employé communal.

2.4. Contentieux divers

2.4.1. Le Mémoire en réponse à la requête de M. Dimcovski concernant la convention est à la disposition des conseillers en mairie.

2.5. Rapports d'analyse de l'eau :

Date de prélèvement en mairie le 18.04.05 : échantillon conforme aux limites de qualité.

3 COMPTES-RENDUS

3.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints

3.1.1. Permis de construire (M.Peray)
DECLARATION DE TRAVAUX
- RAMEL A. Chemin de Panferet, pour la construction d'un abri de jardin. Avis favorable.
- PEPINSTER Paul, Genevray, pour un auvent. Avis favorable.
- CCPG pour le lagunage de Greny. Avis favorable.

-CARE Jean-Claude, rue du Branlant, pour modification de façade + création de terrasse. Avis favorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE
- KAN-RASSOULKAN, chemin de la Polaille, pour construction d'un garage ouvert. Avis favorable.
- COIGNET Y, rue du Mail, pour une villa. Avis favorable.

3.1.2. Commission sociale
Quatre communes vont faire partie de cette halte garderie itinérante : Péron, St Jean, Echenevex, Chevry.
La garderie aura lieu le matin seulement de 8 h 45 à 11 h 45.
le lundi à Péron,
le mardi à St Jean,
le jeudi à Echenevex,
le vendredi à Chevry
Les enfants de Péron pourront être donnés à garder dans les trois autres communes et vice-versa.
3.1.3 Commission voirie
Compte rendu de la réunion du 18 mai par M. Peray.

3.2. Commissions intercommunales
3.2.1 Eau et assainissement :
La commission a accepté les nouvelles sociétés fermières pour l'eau et l'assainissement.
Une baisse moyenne d'environ 40 % pour une consommation de 120 m3 est attendue pour la commune.
D'autres communes verront leur coût augmenter.
3.2.2..Tourisme
Le défi du Fort a eu moins de concurrents que l'année précédente 65 contre 99.

4. COURRIER
- lettre de M. Sanchis concernant l'état de la route de la Vie de l'Etraz. Le nécessaire a été fait et un panneau voie sans issue sera implanté.
- lettre de JP AUTO pour une nouvelle activité : l'entreprise devra fournir un plan de voirie à examiner par la commission.

5. DIVERS
Vente de Bois
La vente aura lieu le 14 juin à Nantua..
Réseaux
Demande sur le dossier d'enfouissement des réseaux à Feigères. Ce dossier pourra être étudié au budget 2006 dans la mesure où la CCPG est prête à faire sa part de travail.
Voirie
Demande sur l'implantation des panneaux stop au carrefour de la rue de Bruel et de la rue de la Fontaine Chargonnet. Une réunion sera organisée en septembre avec les riverains.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 16 JUIN 2005

Absents excusés : Mme LEMAITRE, Mrs COLLOMBET, DAVIS (pouvoir à M. Armand), MOUTTON (pouvoir à M. Girod), Mmes LEANDRE (pouvoir à Mme Blanc), ROLLI (pouvoir à M. Collet).

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2004 DE LA COMMUNE
Approuvé à la majorité.
Une voix contre : M. Rabiller.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2004 BUDGET ANNEXE « ZA PRE MUNNY »
Approuvé à l'unanimité.

3. Affectation du résultat 2004 et clôture du Budget annexe « ZA Pré Munny »
Approuvé à l'unanimité.

4. DELIBERATIONS :
4.1. Sursis à statuer concernant demande de permis de construire pour 54 logements sur terrain « Emain » Logras
Une demande de permis de construire pour 54 logements situés rue du Branlant lieudit « en Brue » (terrain Emain) a été déposée le 2 juin 2005 par la Société CAPELLI-FONTANEL PROMOTION de Champagne au Mont-d'Or 69410, 2 bis chemin du Coulouvrier, et enregistrée sous le n° PC00128805J1018.
Il est décidé de surseoir à statuer sur la demande de permis de construire enregistrée sous le n° PC00128805J1018 déposée le 2 juin 2005 par la société CAPELLI-FONTANEL PROMOTION.
Approuvé à l'unanimité.

4.2. Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour le SIVU à vocation scolaire
- Mrs ARMAND et COLLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus délégués titulaires.
- Mme BLANC et M. PERAY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus délégués suppléants.

4.3. Motion de soutien à la candidature de la ville de aris pour le J.O. 2012
Approuvé à l'unanimité

5. POINTS DIVERS
5.1. Assurance
Compte rendu par Mme Blanc de la réunion du 3 juin avec M. Maréchal de Groupama.

5.2. Aménagement du cimetière
Mme Blanc informe l'assemblée qu'il ne reste plus qu'une urne au columbarium, trois entreprises ont été contactées (Bonna-Sabla, Gandi, Puech) l'extension se fera par un ensemble de 9 cases en granit contre le mur du cimetière.

5.3. Plan départemental d'actions de sécurité routière, campagne de sensibilisation et de répression
Compte rendu de réunion du 1er juin en mairie avec la DDE. Trois panneaux indicateurs seront mis en place entre le 30 juin et le 8 juillet 2005 sur la RD 984 dans la

traversée de Logras, sur la RD 89 F rue du Mail et sur la rue de la Fontaine Chargonnet.
Après le 8 juillet des contrôles radar devraient être effectués par la brigade mobile de Bourg en Bresse.

5.4. Aménagement foncier
Etude de l'avant projet parcellaire du secteur Vers les Bois –Pré Munny-Vie de l'Etraz.
Bonne participation des propriétaires exploitants ou non exploitants. Les propriétaires des parcelles proches des zones urbanisées existantes ou futures souhaitent garder celles-ci dans le même secteur, tout en étant favorable à un regroupement à l'intérieur même du secteur en question. Le souhait de la mairie d'un déplacement de parcelles en vue d'un regroupement côté Salève du cimetière est rappelé. Cette opération permettrait un aménagement de ce lieu pour en améliorer le stationnement.

5.5. Vente de Bois du 14 juin à Nantua

La vente a rapporté la somme de 15 617 €.

5.6. Ecomarché

Pour l'ouverture il y a problème avec EDF qui avec une commande ferme signée et payée le 22 février informe mi-mai que le branchement définitif aura lieu le 9 septembre 2005 alors que l'ouverture est prévue fin juin.

6. COMPTES-RENDUS
6.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints
6.1.1. Permis de construire
DECLARATION DE TRAVAUX
BLANC Sandrine pour la pose d'un portail, route de Lyon. Avis Favorable.
BIANCUZZI Denis pour la création de 2 vélux à Greny. Avis Favorable.
CONSANI Yannick, pour la modification de façade (agrandissement d'une fenêtre). Avis favorable.
BUGNET Georges, pour construction d'un abri de jardin rue du Mail. Avis favorable.
PERMIS DE CONSTRUIRE
-DE MESTRAL F. loti. Genevray, pour modification PC (implantation bâtiment + accès et voirie). Avis favorable.
-AVIER L. pour bâtiment artisanal sur ZA Pré Munny. Avis favorable.
-LEMAITRE L. pour modification PC, modification d'ouvertures lot les Cerisiers. Avis Favorable.
6.1.2. Relation écoles
M. le Maire informe l'assemblée que M. Persico, inspecteur de l'Education Nationale, semble optimiste quant à la création d'une nouvelle classe. Le principe devrait être confirmé après le 20 juin.
6.1.3. Relations sociétés
- Organisation de la fête de la musique
- Mise au point du payement du matériel cassé et autres dégâts Salle Champ Fontaine, ainsi que du forfait ordures ménagères: le principe d'une facture globale sera adressée aux sociétés concernées lors du calendrier des fêtes.
-Compte rendu de l'assemblée générale de la Bibliothèque du 26 mai par M. Collet.
6.1.4. Communication
Etude de la proposition de Presse-Alpes-Jura: le service commercial propose une parution de 4 pages relatives à la vie de la commune. En plus de la parution dans le Pays Gessien, 850 exemplaires du journal sont remis à la commune pour distribution dans tous les foyers. Le coût est de 690€ TTC environ. La commission propose d'inscrire cette somme dans le budget primitif 2006 pour une parution 1er trimestre 2006.

6.2. Commissions intercommunales
6.2.1. Conseil communautaire
La SDEI a été retenue pour s'occuper de l'affermage de l'assainissement du Pays de Gex.
La SOGEDO a été retenue pour s'occuper de l'affermage de l'eau potable dans le Pays de Gex.
On nous annonce pour une consommation moyenne de 120 m3 une diminution de la facture de 40 % pour Péron.
6.2.2 Eau et assainissement
Compte de rendu de la réunion du 8 juin par M. Rabiller.

Le guide des hébergements
et **www.gites-refuges.com**
Tous les hébergements adaptés aux activités sportives de pleine nature:
3200 en France et 800 aux frontières
Le guide (Rando Editions) est en librairie (19,90€) et chez les auteurs

Annick et Serge Mouraret, 74 rue Albert Perdreaux, 78140 VELIZY
Tél.: 01 34 65 11 89 Courriel: Serge.Mouraret@wanadoo.fr

Vente de brioches pour l'ADAPEI le week-end du 15 et 16 octobre.

Les gens du voyage.

Depuis septembre 2003, date de la prise de compétence " **Aménagement et gestion des aires d'accueil équipées**", la Collectivité a entrepris la mise en conformité avec le schéma départemental des aires d'accueil des Gens du voyage adopté fin 2002.

*** Rappel des préconisations:**

- Création de trois aires aménagées sur les Communes de Gex, Divonne-les-Bains et Saint-Genis-Pouilly.
- Aménagement d'un terrain de grand rassemblement.
- Reprise de la gestion de l'aire équipée de Ferney-Voltaire.

*** Etat d'avancement**

Aires équipées: la 1ère aire équipée verra le jour au 1er semestre 2006 à Gex, au lieu-dit " Chauvilly". Les terrains nécessaires à la réalisation vont être acquis (cf ' délibération du Conseil de juin) : le projet a été adopté par l'Assemblée communautaire en mars 2005. Le Maître d'oeuvre réalise actuellement le DCE. Les travaux pourraient débuter en octobre.

En 2006, sera réalisée l'aire de Divonne-les-Bains, en lieu et place du terrain de stationnement actuel. Le Maître d'oeuvre travaille actuellement sur l'avant-projet.

Sera égaiement étudiée la réalisation de l'aire d'accueil de Prévessin-Saint-Genis, sur un terrain mis à disposition par la Commune de Prévessin et pour une aire couvrant les obligations des communes de Prévessin, Ferney et St-Genis.

De même, devrait être aménagé, d'ici la fin de l'année 2005, le terrain de grand rassemblement qui se situera à **Bois Tollon**, terrain également mis à disposition par la Commune de Prévessin.

La problématique du stationnement des nomades reste l'une des préoccupations majeure des élus gessiens. Elle continuera de faire l'objet d'une attention particulière du CISPD.

SCOT et PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est le deuxième document constitutif du Schéma de Cohérence Territoriale après le diagnostic du territoire (validé en juin 2004) et avant le document d'orientations générales.

Le PADD est le fruit de 10 mois de travail par les élus des différents groupes de travail. A cela, s'est ajouté la participation de la population gessienne à travers un questionnaire.

Le PADD définit le projet politique des élus pour le Pays de Gex à l'horizon de 15 ans.

Il fixe les objectifs en matière d'habitat, de développement économique, d'environnement et d'agriculture, de loisirs et de tourisme, d'équipements et de services à la personne, de déplacements des personnes et des marchandises.

Le PADD a été débattu en comité syndical du 11 juillet Le débat a notamment porté sur les voies de communication. La maîtrise du développement urbain actuel et la relation du Pays de Gex avec l`agglomération genevoise et sa place au sein de cette métropole. La dernière phase du SCOTT va maintenant être lancée pour l'établissement des documents d'orientations.

A propos des sociétés d'affermages : Les deux délégataires retenus

Le Mercredi 07 juin 2005, Messieurs Merlin, Président Directeur Général de la SOGEDO et Demangeot, Directeur **Régional** de la SDEI ont signé les nouveaux contrats d'affermage en pré**sence de Messieurs Maurin et Paoli.**

La Société de Gérance de Distribution d`Eau (SOGEDO) assurera, à compter du 1er janvier 2006, la gestion du service " Eau potable ". Cette entreprise de 400 salariés est présente dans 17 départements et gère actuellement 280 004 abonnés dont 10200 du Pays de Gex.

Une équipe de 21 personnes sera affectée au fonctionnement du service *Eau Potable

Conformément aux dispositions de la convention annexée au contrat d'affermage, c'est la SOGEDO qui aura en charge la facturation et l'encaissement des redevances Eau et Assainissement. Elle s'est engagée à procéder, mensuellement à la relève d'un 6éme du parc des compteurs d'eau.

La Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI), filiale de la Lyonnaise des Eaux, travaille pour le compte de collectivités dans une vingtaine de départements en France.

1 150 salariés oeuvrent au **sein de cette entreprise dont le siège social est à Rilleux-la-Pape, -**

La SDEI possède une bonne connaissance- de l'assainissement du Pays de Gex puisqu'elle assure depuis de nombreuses années la gestion de ce service dans 13 des 26 communes de ta Communauté de Communes,

Les négociations menées avec les deux sociétés fermières ont permis d'aboutir à de bonnes conditions financières, mais elles ont surtout donné lieu à une évolution qualitative des prestations. Pour exemple, les nouveaux contrats intègrent une réelle politique patrimoniale garantissant la pérennité des équipements durant toute la période contractuelle.

Actuellement les deux fermiers étudient la possibilité de créer une "maison de l'eau, lieu d'accueil unique qui contribuera à simplifier les relations, usagers-délégataires.

Guy Maurin Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

Toutes celles et ceux qui ont eu en main le petit bulletin Rep'Air de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie ont pu lire ce qui suit, concernant les conséquences de la pollution de l'air en Europe (ci-dessous). Voilà un constat inquiétant à méditer.

Au passage, un extrait des mesures relatives à la qualité de l'air dans notre région de mars à mai 2005 (ci-dessous). On peut noter:

- que les valeurs Pays de Gex sont sensiblement identiques à celles d'Annemasse.
- que seul l'indice d'ozone (O3) dépasse de plus en plus souvent la valeur limite (ligne droite horizontale) à mesure que la température monte. Il sera intéressant de voir les mesures de juin à août concernant ce paramètre.

L'espérance de vie réduite par la pollution de l'air

La synthèse publiée récemment* par l'Institut national de veille sanitaire (InVS), confirme que la pollution atmosphérique reste un facteur de risque pour la santé publique en France.

Les évaluations de l'impact sanitaire à court terme ont permis de constater le rôle limité des «pics» de pollution et de recommander des actions visant plutôt à réduire globalement les émissions de façon quotidienne. Ainsi, une réduction de 25 % des niveaux journaliers en ozone ou dioxyde d'azote permettrait un gain sanitaire d'environ 43 % de la mortalité attribuable. Ce gain paraît beaucoup plus faible si l'on supprime uniquement les pics de pollution. En effet, si les jours de forte pollution sont ceux pour lesquels l'impact journalier est le plus élevé, leur faible fréquence limite leur impact sur une année entière.

Ce constat a été dressé de 1999 à 2002, dans des villes aussi différentes qu'Albi, Angoulême, Caen, Montpellier, Toulon ou Valenciennes, où des taux d'une dizaine à une trentaine de décès annuels pour 100 000 habitants étaient attribuables à la pollution.

Dans chacune d'elles, une diminution de 25% de la pollution particulaire annuelle apparaît comme un scénario bénéfique pour l'impact à long terme. En effet, de partout, les niveaux de PM10 respectent la norme européenne de 40 µg/m³ mais se situent au-dessus des 20 µg/m³ prévus en 2010 : un gain sanitaire important pourrait être attendu avec le respect de ce projet de norme.

Cette publication de l'InVS corrobore les conclusions du programme CAFE** selon laquelle la pollution de l'air serait responsable de la mort prématurée de 310 000 Européens chaque année, dont 36 868 Français.

Diminution de l'espérance de vie, en nombre de mois, attribuable à la pollution de l'air en Europe (année 2000)

* Myriam D'Helf-Blanchard
«Synthèse des évaluations d'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine, France : 1995-2002», Institut de veille sanitaire, Rouen. http://www.invs.sante.fr/beh/2005/19/beh_19_2005.pdf

** Baseline Scenarios for the Clean Air For Europe (CAFE)
Programme, Final Report, International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), Février 2005. http://www.iiasa.ac.at/rains/CAFE_files/Cafe-Lot1_FINAL(Oct).pdf

L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie

Missions principales

- Surveiller la qualité de l'air en mesurant les différents polluants réglementés.
- Etudier les phénomènes de pollution atmosphérique et prospecter quotidiennement sur l'ensemble des trois départements.
- Diffuser les informations disponibles et alerter en cas de dépassement des niveaux réglementaires.
- Sensibiliser aux problèmes liés à la pollution de l'air.
- Développer les échanges d'informations avec les départements et territoires limitrophes, notamment l'Italie et la Suisse.

Association loi 1901 administrée par 4 collèges équilibrés

- ADEME, Services de l'Etat (DRIRE, DDE, DDASS,...),
- Collectivités locales et territoriales,
- Secteur de l'industrie et des transports,
- Associations agréées de protection de l'environnement, de consommateurs, représentants des professions de santé et personnalités qualifiées.

Pour tous renseignements complémentaires

L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie
430, rue de la Belle Eau
Z.I. des Landiers Nord
73000 Chambéry
tél. : 04 79 69 05 43 - fax : 04 79 62 64 59
e-mail : air-aps@atmo-rhonealpes.org

Informations sur la qualité de l'air

Serveur vocal : 04 79 69 96 96
www.atmo-rhonealpes.org

RHÔNE-ALPES LA RÉGION

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

GUAUgraph 04 79 88 04 94 - Illustrations : H. Rouvrat - GUAUgraph - Impression Color Press

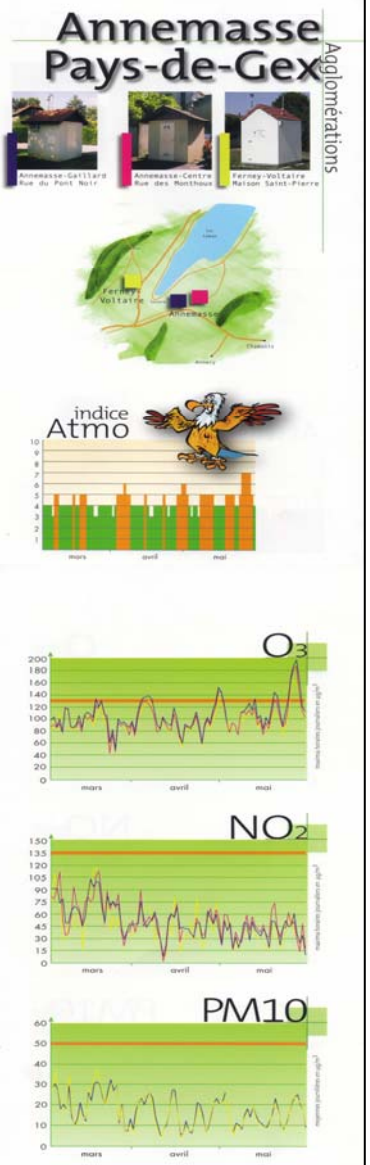

Polluants

L'ozone : O_3

L'ozone n'est pas rejeté directement dans l'air, mais se forme par réactions chimiques entre des gaz d'origines automobile et industrielle (NO_2 et COV). Ces réactions sont amplifiées par le rayonnement solaire : l'ozone est donc surtout présent l'été et la journée.
Ce gaz, très oxydant, pénètre profondément les poumons. Il provoque de la toux et une altération pulmonaire, surtout chez les enfants et les asthmatiques, ainsi que des irritations oculaires.

Le dioxyde d'azote : NO_2

Il résulte de toutes les combustions à haute température, notamment celles produites par les moteurs des véhicules automobiles (même si les voitures émettent uniquement du NO, gaz instable et très vite transformée en NO_2 à la sortie du pot d'échappement).
C'est un gaz irritant qui pénètre dans les plus fines ramifications des voies respiratoires, entraînant une hyperréactivité bronchique chez les asthmatiques et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections, surtout chez l'enfant.

Le traitement des boues de notre station d'épuration La station d'épuration (STEP) de l'Epine se charge de rendre à l'Annaz un jus un peu plus ragoûtant que la mixture fournie par tout un chacun à longueur d'année. Mais que fait-on des boues résiduelles produites par cette même step? Les tableaux ci-dessous vous donnent une idée de leur destination, de leur composition, et de leur teneur en composants critiques. Vous pouvez prendre connaissance des plans d'épandage et des analyses en consultant le rapport complet disponible en mairie. Il faut au passage remercier M. Roland GRAZIOTTI, qui participe grandement à l'opération de traitement, en mettant à disposition une partie importante de ses parcelles, pour que le processus d'épuration des égouts aille à son terme. Maxime COLLET

quantités et éléments fertilisants apportés par les boues sur chaque parcelle épandue

PLAN D'EPANDAGE de la STEP de PERON

numéro	Date d'épandage	Agriculteur	commune	parcelle	code	culture précédente	culture 2000	surface (ha)	volume (m^3) total	volume (m^3) par ha	siccité en % à l'épandage valeur	siccité en % à l'épandage référence	Tonnage de MS total	Tonnage de MS par ha	Hydrée VF	éléments fertilisants apportés: éléments fertilisants disponibles en Kg par HA N	P_2O_5	K_2O	CaO	MgO	remarques
1	11/09/02	Roland GRAZIOTTI	PERON	TRUE	GR6			3,57	240	67,2	4,00%	mesurée	9,6	2,7	339784	33	95	15	195	18	
2	28/04/04	Roland GRAZIOTTI	PERON	Tovets	GR60			2,60	168	64,6	4,00%	mesurée	6,7	2,6	3777786	68	124	7	164	16	
3	29/04/04	Roland GRAZIOTTI	PERON	LES HUTAINS	GR63			1,80	144	80,0	4,00%	mesurée	5,8	3,2	3777786	84	153	8	203	20	
4	27/09/04	Roland GRAZIOTTI	PERON	En bofut	GR51			1,00	72	72,0	4,00%	mesurée	2,9	2,9	3777786	38	138	8	183	18	
5	28/09/04	Roland GRAZIOTTI	PERON	pont de montey	GR44			1,29	96	74,4	4,00%	mesurée	3,8	3,0	3777786	39	142	8	189	19	
6	29/09/04	Roland GRAZIOTTI	PERON	charon	GR25			3,31	192	58,0	4,00%	mesurée	7,7	2,3	3777786	31	111	6	147	15	
7	30/09/04	Roland GRAZIOTTI	PERON	TRUE	GR6			0,81	48	59,3	4,00%	mesurée	1,9	2,4	3777786	31	113	6	150	15	
						TOTAL	14,4 Ha		960,0 m^3				38,4	tonnes	cumul	662	1715	130	2520	247	en unités

comparaison des moyennes annuelles des teneurs en Eléments Traces Métalliques des boues de la STEP de la Commune de PERON de 2000 à 2004

Nb d'analyses		Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Se	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
		Eléments Traces Métalliques en mg/kg de MS								
	teneur limite	**15**	**1000**	**1000**	**10**	**200,0**	**800,0**		**3000**	**4000**
2	2000	1,2	39	274	0,6	24	51	5,0	584	921
1	2001	1,3	37	286	1,4	21	47	2,5	612	955
2	2002	1,2	44	283	0,6	25	46		579	930
2	2003	1,2	44	282	0,7	28	43		603	957
2	2004	1,2	37	249	0,8	25	35		525	836
	nombre	5	5	5	5	5	5	2	5	5
	valeur mini	1,2	37	249	0,6	21	35	2,5	525	836
	valeur maximale	1,3	44	286	1,4	28	51	5,0	612	957
	moyenne	1,2	40	275	0,8	25	44	3,8	580	920
maxi en % de la limite		8%	4%	29%	14%	14%	6%		20%	24%

comparaison des moyennes annuelles des teneurs en Micro Polluants Organiques des boues de la STEP de la Commune de PERON de 2000 à 2004

nombre d'analyses		PCB	Fluoranthène	Benzo (B) Fluoranthène	Benzo (A) Pyrène
		Micro Polluants Organiques			
	teneur limite	**0,8**	**5**	**2,5**	**2**
1	2000	0,09	0,10	0,09	0,04
1	2001	0,06	0,35	0,13	0,15
1	2002	0,07	0,20	0,17	0,18
1	2003	0,14	1,00	0,50	0,30
1	2004	0,07	0,17	0,16	0,11
	nombre	5	5	5	5
	valeur mini	0,06	0,10	0,09	0,04
	valeur maximale	0,14	1,00	0,50	0,30
	moyenne	0,09	0,36	0,21	0,16
maxi en % de la limite		**18%**	**20%**	**20%**	**15%**

Le particulier et le solaire.

Par les temps qui courent, le solaire n'est plus un gadget. Il peut devenir une source d'énergie intéressante pour le particulier. Vous trouverez ci-joint une adresse où des spécialistes pourront vous conseiller, et un récapitulatif des aides et subventions en vigueur.

Hélianthe
Espace INFO→ ENERGIE de l'Ain
20, rue Littré - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 45 16 46 - Fax 04 74 24 73 56 - E-mail : info@helianthe.org

ADEME — RhôneAlpes

POINT SUR LES AIDES

Les aides régionales et les crédits d'impôts en 2005 pour les particuliers

Taux réduit de TVA (5,5%)

Sont concernés : les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien dans l'habitat principal ou secondaire pour les bâtiments de plus de 2 ans.

Ne sont pas concernés : les travaux d'accroissement du volume ou de la surface d'un local, les travaux d'aménagement interne qui, par leur importance, aboutissent à la production d'un logement neuf ; les travaux d'entretien, de décoration et d'aménagement des espaces verts ; la construction des piscines et autres aménagements de détente.

Conditions d'attribution : travaux exécutés et facturés par des professionnels.

Subventions de la région Rhône-Alpes

D.A.F.E.E - 78, route de Paris - BP 19 - 69751 CHARBONNIERES-LES-BAINS cedex.

Plan Bois : acquisition d'une chaudière bois à approvisionnement automatique. Les chaudières bûches ne sont pas concernées.

Subvention forfaitaire de 4 000 € appliquée en priorité à la pose (TTC).

Plan soleil : acquisition d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI) ou d'un système solaire combiné (SSC). Aides forfaitaires de 650 € (CESI) et 1 500 € (SSC).

L'acquisition de panneaux solaires photovoltaïques raccordés au réseau bénéficie d'une bonification à la production de 0,6 €/kWh, pour 1 000 kWh/kWc installés et par an, calculée sur 6 ans, soit une aide au fonctionnement de 3 600 €/kWc et plafonnée à 7 200 €/installation.

Conditions d'attribution : le dépôt du dossier doit précéder le début des travaux et être confirmé par la Région.

Solaire photovoltaïque
Crédit d'impôt : 40%
Aides régionales : 7 200 €

Système Solaire Combiné
Crédit d'impôt : 40%
Aides régionales : 1 500 €

Chauffe-Eau Solaire Individuel
Crédit d'impôt : 40%
Aides régionales : 650 €

Chaudière à condensation
Crédit d'impôt : 25%

Chaudière basse température
Crédit d'impôt : 15%

Pompes à chaleur sauf systèmes air/air
Crédit d'impôt : 40%

Chauffage au bois ou biomasse non automatique
Crédit d'impôt : 40%

Chaudière automatique au bois
Crédit d'impôt : 40%
Aides régionales : 4 000 €

Subventions et primes qualité de l'ANAH

Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat - 23 rue Bourgmayer - 01000 BOURG-EN-BRESSE - Tél. : 04 74 45 62 37.

Avertissement : actuellement, pour les logements situés en dehors d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, les crédits sont réservés aux logements qui ne disposent pas des éléments de confort de base ou qui présentent un danger pour la santé ou la sécurité des occupants.

Les dossiers dont les travaux ne visent pas à remédier à ces insuffisances sont en principe non subventionnés. Il est préférable de contacter la délégation locale pour chaque demande individuelle.

Conditions d'attributions : ressources réduites et bâtiment âgé de plus de 15 ans.

Crédit d'impôt

Pour plus de renseignements : 08 20 32 42 52.

Il s'applique sur le prix des équipements et des matériaux facturés par l'entreprise ayant réalisé les travaux. Si la personne a bénéficié d'une autre aide publique pour l'achat des équipements et des matériaux, le calcul se fera sur le coût de l'équipement déduction faite des aides perçues.

Plafonnement des dépenses : pour un même foyer fiscal, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009, la somme de 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée et de 16 000 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge, 500 € pour le second enfant et 600 € à partir du 3e enfant.

Conditions d'attribution :

> Logements particuliers en construction, neufs ou anciens, mais l'habitat doit être achevé depuis plus de 2 ans pour bénéficier du crédit d'impôt sur les chaudières à basse température ou à condensation, les matériaux d'isolation thermique et les appareils de régulation du chauffage.

> Travaux exécutés et facturés par des professionnels. Les frais de main d'œuvre et les dépenses engendrées par un raccordement éventuel ne sont pas concernés.

BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

Nous espérons que vous avez passé de bons mois d'été. Nous avons repris les permanences de la bibliothèque aux nouveaux horaires suivants :
Mardi (inchangé) : 16h30 à 18h00
Mercredi (nouvel horaire) : 17h00 à 18h30
Vendredi (inchangé) : 16h30 à 19h00
Samedi : 10h00 à 12h00 ATTENTION : plus qu'un par mois, le premier samedi du mois.
Petit retour en arrière : la soirée animée par le Big Band au mois de mai dernier a été comme chaque année un succès auprès des nombreux spectateurs venus participer. Nous en profitons pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont œuvrés pour la bonne marche de cette soirée.
En ce qui concerne l'avenir de notre association nous avons pu acquérir des nouveaux livres : romans, terroirs, policiers et nous comptons faire de nouveaux achats à la rentrée littéraire comme les autres années. Nous vous attendons nombreux pour découvrir ces nouvelles lectures.
Vous pouvez déjà retenir la soirée du samedi 15 octobre 2005 à la Salle Champ-Fontaine à partir de 20h30 pour un loto familial autour du thème des cinq sens.

N'hésitez pas à venir pour « jeter un coup d'œil » et pourquoi pas vous inscrire…
Les livres peuvent être empruntés 3 semaines et les disques, 2 semaines.

Merci à tous et bienvenue

L'équipe de la bibliothèque

PEDIBUS
MARCHONS VERS L'ECOLE

Le pédibus est un mode d'accompagnement collectif des enfants à pied entre les domiciles et l'école. L'encadrement des groupes est assuré par des adultes bénévoles.

Dès la rentrée, un groupe de parents souhaite organiser ce mode de transport scolaire avec le soutien de l'école et de la mairie.
Cela permettrait de :

- -réduire le trafic automobile de courte distance, la pollution et les nuisances tout en augmentant la sécurité des piétons
- -encourager enfants et parents à avoir une activité physique quotidienne et les sensibiliser à la sécurité routière
- -favoriser la convivialité entre les enfants voire les générations à travers cette activité calme et bienfaisante

Nous invitons les personnes intéressées pour leurs enfants ou pour accompagner les groupes à nous contacter :
Martine Fernoux 04 50 56 40 22 ou martine.fernoux@wanadoo.fr
Cécile Devésa 04 50 59 13 10 ou pc.devesa@tele2.fr

Une réunion d'information sera organisée à la rentrée (voir le tableau d'affichage de l'école)

SOCIETE MUSICALE LA BONNE HUMEUR

On peut dire que l'été n'était pas de tout repos pour la Bonne Humeur .
En effet, de nombreuses manifestations et concerts de quartier ont eu lieu : le festival des musiques organisé à Collonges le 19 juin où, comme d'habitude, l'ambiance et la joie de « faire de la musique » étaient présentes; la fête de la Musique à Péron le 21 juin et la vogue de St-Jean de Gonville ont été de la partie.
Nous remercions les organisateurs des concerts de quartier, de leur accueil toujours très chaleureux ainsi que le public d'être toujours présent en ces jours de fête.
Durant le mois de juillet nous avons été cordialement invités à la fête de la Batteuse de Cessy, et dans la foulée la soirée du 1er Août à Pregny-Chambesy, que nous animons chaque année .
La rentrée se prépare le 18 septembre avec le célèbre défilé de la Saint-Maurice à Thoiry.

En ce qui concerne l'école de musique intercommunale du Pays de Gex, les inscriptions sont en cours, et si l'apprentissage de la musique vous intéresse, vous ou vos enfants, nous vous prions de prendre contact auprès de :
Mr. Philippe Etienne Tel : 04.50.56.42.58
Mr. Christian Camp Tel : 04.50.41.25.42
Mme France Sigonney Tel : 04.50.56.39.25
Vous pouvez aussi nous contacter sur notre e-mail
La bonne humeur@cc-pays de gex.fr, ou venir nous rencontrer le dimanche 11 septembre lors du forum des sociétés de Péron.

Si vos enfants font partie de l'école de musique et pratiquent un instrument depuis plus de trois ans, ils pourront intégrer l'orchestre junior qui reprendra ses répétitions dès la rentrée (début septembre), sous la baguette « attentive » de Benoit Etienne.

Pour finir, nous avons dans nos rangs 11 jeunes faisant partie de l'Orchestre Junior Départemental de l'Ain, et nous tenons à les féliciter car ils ont brillamment réussi le concours à Oyonnax et sont donc passés en catégorie "EXCELLENCE".
Bravo à eux et à leur directeur musical Mr Laurent Galfione.
A bientôt.

Pour la Bonne Humeur
B. C.

Cours de Gymnastique du Dos et d'Assouplissement

Vous aimeriez faire de la gymnastique depuis longtemps,* MAIS *vous êtes :
- trop occupé(e), trop fatigué(e) (et qui va garder les enfants ?)
- vous pensez que vous êtes : trop raide, trop rond(e), trop âgé(e)
- vous travaillez déjà dans le jardin et cela suffit comme exercice
- votre ami(e) voulait vous accompagner aux cours et a renoncé
- vous êtes un homme et la gymnastique, hélas, est une discipline féminine
Voilà, une liste infinie…
MAIS, peut-être une gymnastique en douceur, respectant le corps , dans une atmosphère chaleureuse et détendue pourrait vous tenter quand même…
Soyez les bienvenus à partir du 12 septembre 2005
à PERON
le lundi de 8h45 à 10h
le mercredi de 20h à 21h15
le jeudi de 9h00 à 10h15
le jeudi de 18 h 45 à 20h *NOUVEAU*

lieu : bâtiment des sociétés, 98, rue du Mail, Péron
renseignements et inscriptions : Sygun Schenck, tél. : 04 50 59 15 03
e- mail : sygun@wanadoo.fr

Sygun Schenck: professeur de danse et de gymnastique diplômée ; éducatrice somatique, certifiée en 'Integrative Bodywork and Movement Therapy'

C'était en juin à l'école...

Ecole du Wamdé

Les 13 et 14 juin derniers, Mme Mama Kouyaté et une trentaine d'élèves de son école du Wamdé étaient à l'école. Le Wamdé est une école fondée au Burkina-Faso (Afrique de l'Ouest) par Mama Kouyaté, avec la vocation d'offrir aux enfants défavorisés une formation technique et artistique aux métiers traditionnels de leur pays. En effet, l'école publique n'étant pas gratuite, elle n'est pas accessible à tous.
Pour faire vivre son projet et fonctionner son école, Mama Kouyaté doit donc rechercher des ressources financières. C'est dans ce but, et aussi pour faire connaître la culture de cette partie de l'Afrique qu'elle sillonne avec certains de ses élèves les pays d'Europe, depuis une dizaine d'années, à la période de leurs vacances scolaires.
A Péron, nos petits citoyens-écoliers français ont ainsi pu travailler avec ces jeunes africains dans cinq ateliers distincts pour découvrir cinq compétences des élèves du Wamdé : la danse et le chant, le balafon (xylophone africain), l'awalé (jeu de stratégie aux 300 règles différentes!), la teinture, les percussions sur des djembés (tambours). En fin de deuxième journée, les enfants et leurs familles ont eu droit à un spectacle plein d'énergie et d'enthousiasme offert par le Wamdé. Chaque enfant est également reparti avec un tee-shirt teint aux motifs de l'Afrique, réalisé lors de l'atelier de teinture.
La mairie et le Sou des écoles ont versé une participation financière pour soutenir le Wamdé.

Questions à Mama Kouyaté

Quelle est l'origine des enfants du Wamdé ?
M.K. : Ils proviennent des différentes ethnies (elles sont 67 en tout) du Burkina-Faso. Il y a parmi eux une majorité d'orphelins. S'ils ont perdu leurs deux parents, il leur reste néanmoins d'autres membres de leur famille ou des amis pour les soutenir.

Quel est le prix de la scolarité au Burkina ?
La scolarité gratuite n'existe pas, il faut payer les livres et les fournitures dans l'école publique, ce qui revient à environ 250 FF pour l'année d'école primaire, somme que beaucoup ne peuvent pas payer. Sans ressources, les enfants sont exclus de l'école. Dans le secondaire, la scolarité coûte de 1000 à 4000, voire 6000 FF par an.

Que propose l'école du Wamdé ?
C'est variable. Les enfants qui arrivent au Wamdé en ayant déjà commencé leur scolarité peuvent la continuer, le Wamdé payant les frais de scolarisation dans les établissements. Ceux qui arrivent sans avoir été scolarisés apprennent un métier à l'école du Wamdé, ils suivent une formation professionnelle qui leur délivre un diplôme.
Combien d'élèves sont inscrits ?
Il y a 68 internes, 150 demi-pensionnaires et 37 externes.
Que signifie ce mot, "Wamdé" ?
C'est "la calebasse", qui est le fruit symbolisant l'échange au Burkina-Faso, qui veut dire "Le pays des hommes intègres".
Depuis quand le Wamdé existe-t-il ?
Nous avons 10 ans d'existence et nous souhaitons continuer encore longtemps...

Nous souhaitons évidemment la même chose à cette femme énergique qui a monté ce projet incroyable car précisément, elle ne savait pas que c'était impossible à réaliser...

Pierre Devesa

*

Pour retrouver le Wamdé, en savoir plus ou participer à son financement, plusieurs contacts

AU BURKINA-FASO
Mama Kouyaté
Directrice
BP 4255
Ouagadougou 01
Burkina-Faso
wamde@fasonet.bf
http://wamde.org

:

EN FRANCE
Mme Marie-Françoise Courel
Pdte de l'association Wamdé France
66 rue Lamarck
75018 Paris
wamde@caramail.com

Comité des fêtes

Comment louer le materiel du comité des fêtes ?

1.Faire une demande écrite auprès de:

Mr Chauville Christian
69, Chemin de Panfret
01630 Péron
04 50 59 13 64

ou

Mr Clos Dominique
Chemin de la Louye
Logras 01630 Péron
04 50 56 48 81

Vous pouvez faire une photocopie de la liste ci-dessous.

2. Appeler le responsible quelques jours avant pour convener de l'heure de l'enlèvement.
3. Tout le materiel électrique serq loué avec une caution. Penser de venire avec un chéque.
4. Rapporter le materiel le jour et l'heure prévu avec le responsible.

Pour le comité des fêtes.

Article+ Quantité	sociétés adhérentes	sociétés non adhérentes et habitants de Péron	sociétés extérieur
tables x 26	gratuit	3 euros	5 euros
bancs x 50	gratuit	1 euros	3 euros
frigos x 1	gratuit	15 euros +250 euros de caution	20 euros +250euros de caution
congélateurs x 3	gratuit	15 euros +200 euros de caution	20euros +200 euros de caution
machine hot dog x 1	gratuit	15 euros +60 euros de caution	20 euros +60 euros de caution
friteuses x 2	gratuit	25 euros +500 euros de caution	30 euros +500 euros de caution
cafetiére x1	gratuit	15 euros +60 euros de caution	20 euros + 60 euros de caution
grills x 2	gratuit	8 euros	10 euros
boulier pour loto éléctrique	gratuit	60 euros +300 euros de caution	PAS POSSIBLE DE LOUER
boulier pour loto	gratuit	16 euros	18 euros
pércolateur à biére	gratuit	15 euros +150 euros de caution	20 euros +150 euros de caution
* les fûts de biére doivent être pris c/o Sogedist			
VEUILLEZ VOUS ADRESSER :			
Mr Dominique CLOT - 04.50.56.48.81 ou 06.88.48.70.55			
Mr Christian CHAUVILLE - 04.05.59.13.64			

Profondément touchée par les manifestations de sympathie à l'occasion de mon départ en retraite, j'adresse mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont "comploté" de m'offrir cette mémorable soirée - surprise du 8 juillet 2005 : Monsieur le Maire, ainsi que Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'équipe du Sou des Ecoles, les parents d'élèves et amis, les employés communaux ; avec une mention plus particulière pour mes élèves des débuts à Péron, ces "gamins" des photos (qui le sont ... beaucoup restés ?), retrouvés avec un réel bonheur, ainsi que mes petits derniers, de primaire ou maternelle et leurs émouvantes marques de gentillesse -

Avec vos messages, poèmes, dessins, réunis dans le livre d'or (ou gravés sur une planche !), les fleurs, les chansons (notamment la version "Huguettetisée" et sa mise en scène !), le stylo, vos dons généreux, en plus de la magnifique montre, le tout couronné de la médaille de Péron, il me reste également, bien ancrés dans ma mémoire, les bons moments (les plus nombreux !) passés dans "mon" école, de l'ancienne à la nouvelle -

Je ne vous oublierai pas !

Huguette BLANC.

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 39 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 21 novembre 2005.
Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance

La Rédaction

Calendrier des fêtes

Calendrier des fêtes

SEPTEMBRE			
Dimanche 11	MAIRIE	FORUM DES SOCIETES	CF
Dimanche 25	PAROISSE	LOTO	CF
OCTOBRE			
Vendredi 7	VERGER TIOCAN	FETE DE LA POMME	CF
Samedi 8	VERGER TIOCAN	FETE DE LA POMME	CF
Dimanche 9	VERGER TIOCAN	FETE DE LA POMME	CF
Dimanche 16	BIBLIOTHEQUE	LOTO ENFANTS	CF
NOVEMBRE			
Vendredi 4	COMITE DES FETES	CONCOURS DE BELOTE	CF
Vendredi 18	SOU DES ECOLES	SOIREE BEAUJOLAIS	CF
Samedi 26	FOOTBALL	LOTO	CF
DECEMBRE			
Samedi 3	COMITE DES FETES ET SOU	TELETHON	CF
Vendredi 9	PETANQUE	CONCOURS DE BELOTE	CF
Vendredi 16	SOU DES ECOLES	ARBRE DE NOEL	CF
Samedi 17	BELOTE GESSIENNE	MARATHON DE BELOTE	CF

Forum des associations

Organisé en collaboration avec le comité des fêtes, ce forum aura lieu le

Dimanche 11 Septembre 2004 de 9 h 00 à 12 h 00
À la Salle Champ Fontaine

Vingt association se sont inscrites pour présenter leurs activités sous diverses formes; animation, stand, projection de vidéo, atelier….
Un animateur professionnel conduira le fil de la journée, le buffet et la buvette étant aux petits soins du Comité des Fêtes.

Vente de brioches pour l'ADAPEI le week-end du 15 et 16 octobre.

LES MESSES

Pére BERHAULT Bertrand
Presbytère de Challex,
Tél.:04 50 56 30 35

SEPTEMBRE 2005

DIMANCHE	11	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	18	PERON	10 H 30
DIMANCHE	25	CHALLEX	10 H 30